

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 148-07, 153-08 ET 311-01 ET RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT 148-07 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivant :

Règlement 148-07 modifiant le Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme

Adoption par le conseil : 19 mars 2019
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 21 mars 2019

Résumé du Règlement 148-07 :

- ajuster le plan des « Grandes affectations du sol, gestion de l'urbanisation et réseaux de transport » par la création d'une zone Multifonctionnelle (M) à même une partie de la zone d'affectation Commerciale Régionale (CR), sur le boulevard Bord-de-l'Eau au nord du boulevard Mgr-Langlois;
- ajuster le plan des « Grandes affectations du sol, gestion de l'urbanisation et réseaux de transport » par l'agrandissement de la zone d'affectation industrielle légère (I1) entourant l'entreprise DIAGEO sur la rue Salaberry, à même une partie de la zone d'affectation résidentielle de moyenne densité (H2) pour intégrer le lot 4 515 939.

Règlement 153-08 modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

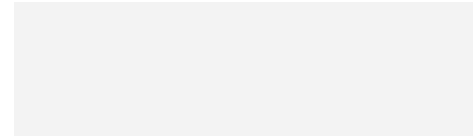
Adoption par le conseil : 19 mars 2019
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 21 mars 2019

Règlement 311-01 modifiant le Règlement 311 décrétant des travaux de prolongement des infrastructures de la rue de la Barrière ainsi qu'un emprunt de 4 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 22 janvier 2019
Approbation par les personnes habiles à voter : 11, 12, 13 et 14 février 2019
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour un emprunt additionnel de 1 550 000 \$: 20 mars 2019

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe et des affaires juridiques de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 22 mars 2019.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier